

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2014 - Convocation du 19 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le vingt quatre novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : .....

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – GAUBIAC Laurent – SCHMITTER Cédric – GOUMENT Jérémy et MMES BARRAL Sandrine – CHASSAING Géraldine – CURTON Patricia – GUENIOU Patricia – LOUETTE Dominique – VIDAL Ingrid

Absents :

Secrétaire de séance : M. GAUBIAC Laurent .....

Début de séance : 19h00

**Approbation séance du 23 octobre 2014** : .....

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 octobre 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 23 octobre 2014.

**Taxe d'aménagement** : .....

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331.1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement aux taux de 3 %
- La présente délibération est valable pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2016). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**Organisation d'un concert de Jazz**.....

Madame Géraldine CHASSAING quitte la salle du conseil.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association The Valley's Dancers demandant l'utilisation du foyer le 29/11/2014.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la mise à disposition du foyer.

Madame Géraldine CHASSAING réintègre la salle du conseil.

**Recrutement d'un enseignant pour des missions de surveillance et d'encadrement dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires**.....

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un personnel enseignant du 02 septembre 2014 au 17 octobre 2014 inclus pour des missions de surveillance et d'encadrement dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le recrutement de cet enseignant

Ce point ne donne pas lieu à une délibération car les TAP sont à la charge du SIRP.

**Demande de retrait d'un membre de la Commission CCAS** .....

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Ingrid VIDAL qui souhaite se retirer de la commission CCAS.

Le conseil municipal en prend acte.

**Remboursement des TAP**.....

Monsieur le Maire propose que soit remboursée la participation financière aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires), demandée par le SIRP aux parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés sur le RPI et dont leur résidence principale est sur Brouzet les Quissac.

Pour se faire rembourser dans le cadre du CCAS, ils devront fournir le justificatif de paiement acquitté accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les modalités de remboursement des TAP.



**Changement de siège du Syndicat Mixte de Défense des Forêts du Sommiérois : .....**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Syndicat Mixte de Défense de la Forêt du Sommiérois relatif à la proposition d'établissement du siège administratif de ce dernier à la Mairie de Salinelles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'établissement du siège administratif du Syndicat Mixte de Défense de la Forêt du Sommiérois à la Mairie de Salinelles.

**Schéma de mutualisation .....**

Le maire donne lecture du courrier de la Communauté de communes du piémont Cévenol présentant les compétences de la Communautés de communes. Il convient à la Mairie de faire part de ses remarques tant sur la plan des compétences de la Communauté de communes que sur nos propres compétences. La Communauté de communes prendra rendez-vous avec Monsieur le Maire courant janvier 2015 pour expliquer plus ce schéma de mutualisation.

**AFM Téléthon 2014.....**

Monsieur le Maire propose que soit octroyé un bon de commande d'une valeur de 60 euros pour le Téléthon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'allouer la somme de 60 euros sous forme de bon de commande.

**Questions diverses**

- Demande de 3 numéros de rues
- Point d'information sur les barrages de rétention d'eau
- Déplacement de la plaque de la Rue de la Croix
- Ralentisseurs en cours de validation auprès de la DDE.
- Noël : la journée du Noël des enfants est fixée au dimanche 14 décembre 2014.
- La date du repas du 3<sup>ème</sup> âge est fixée au samedi 13 décembre 2014 à 12h00.

Séance levée à 21h05

Les conseillers

Le Maire,

Laurent ALBEROLA

